

Modèle type du calcul prévisionnel de la contribution financière des membres au titre article 8 convention CAS TYPE 1 = Conseil Départemental Membre du GIP - Pas de mise à disposition de personnel par membre du Collège 3

Document technique et non contractuel, utilisé pour concerter avec les membres du GIP

Prévisionnel personnels directement dans le centre de santé (hors équipes mutualisées)

Equipe soignante	2022	2023	2024
Médecins généralistes	2	3	3
Sage-femmes			
IDE			
Equipe "support"			
Secrétariat médical	1,5	2	2
Assistant médical			

Les charges prévisionnelles pour chaque centre de santé comprennent :

- les charges qui seront imputées spécifiquement par comptabilité analytique : charge de personnels - professionnels de santé et secrétariat médical, qui représentent dès l'année 2 de l'ordre de 80% des dépenses prévisionnelles
- les charges mutualisées qui seront imputées par clé de répartition entre chaque centre pour toutes les dépenses mutualisées : personnels siège mutualisés entre les centres, pour la part non prise en charge à 100% Région (gestion des ressources humaines, gestion financière, coordination administrative du centre de santé), achats, principalement de consommables, assurances, coûts de formation, diverses dépenses courantes et charges externes. POSTES de CHARGES surlignés en ORANGE ci-dessous

Les produits de chaque centre de santé comprennent :

- les remboursements des actes par l'assurance maladie,
- les dotations et subventions liées aux activités de soins et du centre de santé.

	budget prévisionnel année 2022 (sur 12 mois)	% charges totales	budget prévisionnel année 2023	% charges totales	budget prévisionnel année 2024	% charges totales
TOTAL CHARGES	353 500		512 000		507 000	
Charges de personnel	295 000	83%	454 000	89%	449 000	89%
Equipes soignantes						
Médecins	240 000	68%	360 000	70%	360 000	71%
IDE						
Sage-femmes						
Equipes supports dans les CDS						
Secrétariat médical	48 000	14%	64 000	13%	64 000	13%
Assistants médicaux						
Autres						
Equipe siège pour fonctions mutualisées, non prises en charge REGION entre tous les centres de santé	7 000	2%	30 000	6%	25 000	5%
Achats	12 000	3%	12 000	2%	12 000	2%

	budget prévisionnel 2022	budget prévisionnel 2023	budget prévisionnel 2024
TOTAL PRODUITS			
TOTAL PRODUITS avant subventions et contributions	252 741	410 815	425 284
REMBOURSEMENT DES ACTES PAR L'ASSURANCE MALADIE	214 000	321 000	321 000
Actes médicaux 107 000 € par MG	214 000	321 000	321 000
Actes para-médicaux			
Dotations / subventions liées aux activités de soins	38 741	89 815	104 284
Forfait médecin traitant		20 000	36 000
<i>prévisionnel année 1 / MG</i> 10 000 année 1			
<i>prévisionnel année 2 / MG</i> 13 000 année 2			
<i>prévisionnel année 3 / MG</i> 15 500 année 3			
Dotation en application accord national CPAM pour les centres de santé , et avenants		20 000	30 000

Consommables pour activités de soins Autres consommables (accueil, réunions, etc)							Subvention Teulade (remboursement par CPAM, sur demande avec justificatifs URSSAFF du paiement complet des charges sociales, de 11,5% de l'assiette des cotisations patronales (maladie, maternité, invalidité, décès), pour les médecins qui ne se consacrent qu'aux soins remboursables par les Caisses	18 741	29 815	38 284
Services extérieurs / autres charges externes	17 000	5%	21 000	4%	21 000	4%	Subventions ARS (moyenne aide démarrage ou dispositif "400 médecins") <i>subvention au démarrage pour les CDS inter-professionnels en ZIP-ZAC-QPV ou dispositif « 400 médecins »</i>	20 000	20 000	
Sous-traitance générale entretien parc informatique, logiciels, matériels médicaux... <i>Si non inclut dans convention avec collectivité locales: téléphonie, évacuation DASRI - ATTENTION - charges non chiffrées à ce stade car demande Région de prise en charge collectivité locale (via marché pour écoles, etc)</i>	8 000		8 000		8 000		Base de calcul contribution financière des membres = différences entre charges et produits prévisionnels (article 8 convention constitutive)	100 759	101 185	81 716
Locations	Contribution coll locale sans contre-partie financière (en application convention GIP - coll locale à venir)									
Travaux d'entretien et réparations										
Primes d'assurances - Responsabilité exercice médical et autres	7 000		10 000		10 000					
Divers dont formation	2 000		3 000		3 000		CONTRIBUTION PREVISIONNELLE POUR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE			
Autres Services extérieurs (frais déplacement, postaux, honoraires, etc)	19 500	6%	15 000	3%	15 000	3%	Contribution collectivité locale (membre collège 3) 33,33%	33 586	33 728	27 239
Impôts et taxes							Contribution CD	33 586	33 728	27 239
Autres charges de gestion courantes	10 000	3%	10 000	2%	10 000	2%	Contribution REGION	33 586	33 728	27 239

Contribution REGION (via conventions GIP - REGION à venir) :
 - mise à disposition, sans contre-partie financière, de 5 postes mutualisés (1 direction, 1 assistante de direction, 2 chargés de mission, 1 gestionnaire) et financement, via contribution financière 100% responsable administratif financier et RH du GIP ainsi que pour partie chargés de mission / coordonnateurs administratifs,
 - achat équipements / matériels pour le centre de santé
 - mise à disposition locaux pour les missions mutualisées assurées par les personnels "siège".